


 Constat :

L'environnement normatif sous l'angle de la sécurité est profondément renouvelé. La crainte d'une libre circulation des données personnelles, la précipitation et la multiplication des lois sur la sécurité, le régime exceptionnel de l'état d'urgence qui s'est inscrit dans la durée et enfin le constat d'une augmentation des mesures de police administrative ont en effet réactualisé les questions relatives à la sécurité et à l'office des juges en la matière.

 Problématique :

Cette montée en puissance des normes sécuritaires se heurte inévitablement à la question de la protection des libertés. Cependant, la seule perspective d'une tension entre sécurité et libertés doit impérativement être dépassée. Cela permettra de mieux éclairer l'office des juges en matière de sécurité, lesquels peuvent également participer à favoriser la sécurité nationale en refusant par exemple, de communiquer les données contenues dans certains fichiers de police.

 Enjeux :

En outre, la tension entre liberté et sécurité est greffée d'une hésitation entre mesures préventives ou curatives prises par des instances normatives et contrôlées par les juges. Ce renversement des perspectives se note par exemple en droit pénal puisque la seule dangerosité d'un individu peut, dans certains cas, permettre sa sanction en dehors de l'établissement de sa culpabilité.

Les interventions : C'est dans cette perspective que la commission du procès administratif, sous l'égide du CERDACFF (Université de Nice), organise un colloque sur les rapports qu'entretiennent le juge et la sécurité nationale. À cet égard, les interventions croisées d'universitaires, de magistrats et d'avocats permettront de diversifier les points de vue sur les problématiques que soulève ce sujet. En effet, les participants réfléchiront avant tout au concept de sécurité nationale dans un environnement normatif, jurisprudentiel et juridictionnel varié puisque les domaines judiciaire, administratif, constitutionnel et européens seront représentés.

Les communications auront donc pour guide la question de l'office des juges structuré ou transformé par le concept de sécurité nationale, et pourront ainsi permettre de mesurer les conséquences du concept de sécurité nationale sur le travail des magistrats ainsi que sur celui des avocats.

inscription sur : droit.unice.fr



Faculté de Droit et
Science Politique

Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 

Organisation scientifique :
Mme Diemer, MCF

COLLOQUE

**LE JUGE
ET LA**

SÉCURITÉ NATIONALE

Dans le cadre de la commission
du procès administratif,
Université de Nice Sophia-Antipolis
CERDACFF EA7267

25 ET 26 OCTOBRE 2018
AMPHI 202

AFDSD

Association Française de Droit
de la Sécurité et de la Défense

Comité scientifique :
Professeurs Vallar, Latour,
Türk, et Mme Diemer, MCF



JEUDI 25 OCTOBRE 2018 MATIN

8h45

OUVERTURE DES TRAVAUX

par le Professeur Christian VALLAR
et le Professeur Jeanick BRISSWALTER

INTRODUCTION

Karine DEHARBE,

MCF Histoire du droit, UNS, ERMES

La sécurité nationale envisagée d'un point de vue historique

Xavier LATOUR,

Professeur de droit public, UNS, CERDACFF

Le juge et la sécurité nationale : propos introductifs

**LA SÉCURITÉ NATIONALE
APPLIQUÉE PAR LES JUGES**

LES JUGES FRANÇAIS

Marc-Antoine GRANGER,

MCF de droit public, Université de Besançon,

La sécurité nationale dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel

**Le point de vue des juges administratifs
et des juges judiciaires**

Bertrand PARISOT, magistrat administratif, TA de Nice

Le contrôle par le juge administratif dans le cadre de l'état d'urgence

Mario AGNETA, Juge des libertés et de la détention, TGI de Grasse

Le contrôle de l'administration par le juge judiciaire

LES JUGES EXTERNES

Mme Athanasia PETROPOULOU

Docteur en droit et juriste à la Cour européenne des droits de l'homme.

La CEDH face aux mesures antiterroristes

DES POINTS DE VUE ÉTRANGERS :

Natasa COLODROVSCHI-DANELCIUC,

Docteur en droit public, chargée

d'enseignement à l'Université Aix-Marseille :

Impératifs de sécurité nationale et garantie des droits fondamentaux : quel rôle pour les juges dans la Fédération de Russie ?

MARIO ESPOSITO,

Professeur à l'Université du Salento

La renaissance du droit pénal administratif en Italie : le conflit entre liberté et sécurité

JEUDI 25 OCTOBRE APRÈS-MIDI

14H

**LES LIENS ENTRE LE JUGE ET LES ACTEURS
DE LA SÉCURITÉ NATIONALE**

**Les nouveaux outils à la
disposition du juge**

Marie-Cécile LASSERRE,

MCF droit privé, UNS, CERDP

Le juge et les nouvelles technologies : impacts sur la sécurité nationale

**Table ronde : la coopération entre
les juges administratifs et les différents
acteurs de la sécurité nationale**

Bertrand WARUSFEL,

Professeur de droit public à l'Université de Paris 8,

*Le point de vue de l'universitaire :
cloisonnement ou dialogue dans le
contentieux de la sécurité nationale ?*

Jean-Christophe DUCHON-DORIS,

Président du Tribunal administratif de Nice

Le point de vue du juge

Marc COOLS,

Professeur à l'Université de Gent,

*Le point de vue étranger : le rôle administratif
du juge après les lois votées à la suite des
attentats en Belgique (habilitations, sécurité
privée, services de renseignement)*

**La particularité de l'office
du juge pénal**

Béatrice BRUGÈRE,

Vice-procureur de la République au TGI de Paris

Les rapports entre le juge pénal et la police

Sarah HATRY,

Docteur en droit public, Université de Bordeaux

*L'exemple de la justice des mineurs à l'épreuve
du terrorisme*

VENDREDI 26 OCTOBRE 2018 MATIN

9H

**L'OFFICE DU JUGE ET LES MÉCANISMES
CONTENTIEUX DANS LE CADRE DE LA
SÉCURITÉ NATIONALE**

Le point de vue constitutionnel

Pauline TÜRK,

Professeur de droit public, UNS, CERDACFF

*Le mécanisme de la question prioritaire de
constitutionnalité dans le champ sécuritaire*

**La dualité de l'office du juge
administratif impactée**

Marie-Odile DIEMER,

MCF droit public, UNS, CERDACFF

*L'exemple du contrôle des fichiers de
renseignement par la formation spécialisée du
Conseil d'Etat dans le cadre du contrôle de
légalité du juge administratif*

Florence NICOU,

MCF droit public, UNS, HDR, GREDEG

*L'exemple de l'indemnisation des victimes
d'attentats dans le cadre du contentieux de la
responsabilité administrative*

**Les obstacles à l'exercice de
l'office du juge administratif**

Olivier GOHIN,

Professeur droit public à l'Université Paris 2
Panthéon-Assas

*L'obstacle du secret dans l'instruction du
procès administratif*

Claudine TERRAZZONI,

MCF droit public, UNS, CERDACFF

La particularité des servitudes d'urbanisme

La vision des avocats :

Maitres **Fabien GRECH, Nadine LEROY-FRESCHINI** et **Agnès ELBAZ**

SYNTHÈSE :

M. le Doyen **Christian VALLAR,** Professeur de
Droit Public, UNS, CERDACFF